

ANNULATION DE L'AVIS D'ÉLECTION

DISTRICT 11 MCWATTERS – CADILLAC

AVIS PUBLIC est donné qu'afin de se conformer à la décision de l'Honorable Jacques Blanchard, juge de la Cour supérieure, rendue le 24 septembre 2024, l'avis d'élection partielle pour le district 11 – McWatters-Cadillac est annulé.

Également, le processus d'élection partielle pour ce district est suspendu jusqu'à ce qu'un jugement soit prononcé sur la demande en contrôle judiciaire déposée par M. Benjamin Tremblay quant à la décision de la Commission municipale du Québec à son égard.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25^e jour du mois de septembre 2024

et publié le 2^e jour du mois d'octobre 2024



Angèle Tousignant, présidente d'élection